REYL INTESA SANPAOLO

DURABILITÉ : EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PRODUITS FINANCIERS

Jon Duncan
Chief Impact Officer, REYL Intesa Sanpaolo

L'allocation du capital à long terme est de plus en plus axée sur la performance ajustée du risque et sur la recherche d'un impact positif. Cette évolution s'explique par quatre facteurs : un consensus scientifique croissant sur les risques biophysiques à long terme, tels que le changement climatique et la biodiversité, l'évolution du sentiment des consommateurs à l'égard des produits et services durables, la compétitivité économique à long terme des entreprises et les changements rapides de réglementation et de politique.

Cet environnement réglementaire en constante évolution influera sur la prise en compte des risques et sur l'élaboration, la commercialisation et la distribution des produits. Il joue également un rôle essentiel pour les marchés financiers, en veillant à ce qu'ils fonctionnent efficacement tout en protégeant les acteurs et le marché contre les risques systémiques.

Le développement durable concerne les objectifs suivants :
1. Stabilité du système : les régulateurs et les acteurs du marché reconnaissent que les risques liés au climat et à la biodiversité constituent des risques exogènes importants pour la stabilité des marchés à long terme.
2. Protection des investisseurs : la croissance des produits ESG ayant dépassé celle des produits d'investissement traditionnels ces dernières années, les autorités de réglementation sont désormais très conscientes des risques croissants liés au greenwashing pour les investisseurs.
3. Efficacité du marché : la mauvaise évaluation des coûts d'externalisation sociale et biophysique est considérée comme l'une des principales inefficiences du marché à l'origine de la croissance non durable actuelle.

Les régulateurs prennent des mesures afin de réduire le niveau d'exposition aux risques biophysiques exogènes, pour que les acteurs du marché disposent d'une visibilité appropriée sur les risques de durabilité et que des indicateurs de prix appropriés soient en place concernant les externalités environnementales afin d'assurer l'efficacité du marché.

Le rythme du changement varie partout dans le monde. Bien que l'Europe ait joué un rôle précurseur, les États-Unis ont fait preuve de détermination quant à la mise en œuvre de la législation. Toutefois, un mouvement anti-ESG croissant gagne du terrain à l'approche des élections de 2024. En Asie, les gouvernements tentent de rattraper leurs homologues occidentaux.

L'EUROPE EN TÊTE

La Commission européenne a pour objectif de passer à une croissance économique à faible intensité de carbone, économe en ressources et socialement inclusive. À cette fin, elle a élaboré une taxonomie de l'économie verte, qui fournit un cadre pour les activités économiques alignées sur six objectifs environnementaux et trois objectifs sociaux. La taxonomie est considérée comme un outil puissant pour stimuler l'activité économique verte, mais elle fait l'objet d'un vif débat dans un environnement géopolitique en rapide évolution. Par exemple, l'inclusion du nucléaire et du gaz parmi les énergies de transition a divisé l'opinion.

« La Commission européenne a pour objectif de passer à une croissance économique à faible intensité de carbone, économe en ressources et socialement inclusive. »

Toutefois, l'UE continue de faire des progrès en matière d'alignement politique, avec la conclusion d'un accord plus tôt ce mois-ci sur la réglementation européenne relative aux obligations vertes. La norme des obligations vertes européennes (EUGBS) cible les entreprises et les entités publiques qui souhaitent lever des fonds sur les marchés de capitaux pour financer leurs investissements verts. Un minimum de 85 % des fonds levés par l'obligation doivent être alloués à des activités économiques conformes au règlement « Taxonomie ». Goldman Sachs et Bloomberg estiment que les émissions d'obligations vertes atteindront 600 milliards d'euros en 2023, ce qui pourrait porter le marché à plus de 2 000 milliards d'euros d'ici la fin de l'année.

CONSÉQUENCES À LONG TERME

L'orientation réglementaire ouvre la voie à un avenir de plus en plus marqué par une croissance économique à faibles émissions de carbone, socialement inclusive et économe en ressources. Toutefois, la transition vers une « économie verte » prendra du temps, sera probablement volatile et aura un impact sur les profils risque/rendement historiques dans l'ensemble des secteurs, des classes d'actifs et des régions. Ainsi, les activités économiques alignées sur la taxonomie devraient avoir accès au capital et à des opportunités de croissance. L'Agence internationale de l'énergie table sur des investissements dans les énergies propres supérieurs à 2 000 milliards de dollars d'ici 2030, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2022[1].

Du point de vue de la performance, nous nous attendons à ce que la croissance des indices de référence axés sur la durabilité oriente des discussions plus constructives sur le risque, le rendement et l'impact. Les structures de commissions devraient également évoluer pour intégrer l'obtention de résultats d'impact.

En ce qui concerne les produits, l'accès aux données ESG et d'impact ainsi que leur traitement stimuleront l'innovation dans les stratégies liquides visant à intégrer de multiples thèmes de durabilité. Les stratégies de couverture carbone et les approches long short ciblant les gagnants et les perdants de la transition vers une économie verte devraient faire l'objet d'innovations.

Enfin, en raison de l'exposition directe des marchés privés aux opportunités de croissance verte, nous anticipons une augmentation des fonds exposés à ces thèmes. Les plateformes offrant un accès numérique et des tickets de plus petite taille, de même que les innovations en matière de produits de financement mixte présentant des caractéristiques de réduction du risque et/ou de liquidité, favoriseront la croissance des flux financiers vers les stratégies d'impact sur les marchés privés. Alors que la dynamique réglementaire stimule la croissance dans l'univers des produits d'impact, il est important de souligner que les investissements verts ou à impact ne généreront pas tous des rendements supérieurs. Les investisseurs devront adopter une approche prudente et équilibrée en modifiant leurs portefeuilles, afin de gérer les risques et les opportunités associés à la transition vers une économie verte.

[1] Perspectives énergétiques mondiales - Thèmes - AIE

REYL
INTESA SANPAOLO

INFORMATION IMPORTANTE - Le présent contenu est mis à disposition par REYL & Cie SA et/ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées « REYL ») uniquement à des fins d'information et sans intention de constituer une demande ou une offre, une recommandation ou un conseil d'acquérir ou de vendre des droits dans tous instruments financiers qui y sont mentionnés, ni d'effectuer toute transaction ou de devenir partie à toute transaction de tout type que ce soit, notamment avec tout destinataire qui n'est pas un investisseur qualifié, autorisé, professionnel et/ou institutionnel. Le présent contenu est destiné à la seule utilisation du destinataire et ne peut être ni communiqué, ni imprimé, téléchargé, utilisé, ni reproduit à d'autres fins. Il n'est pas destiné à être distribué/proposé à ou utilisé par des personnes physiques ou morales qui sont ressortissantes d'un pays ou soumises à une juridiction dont les lois ou réglementations interdiraient une telle offre/distribution ou utilisation. Bien que REYL mette tout en œuvre pour obtenir des informations issues de sources qu'elle estime être fiables, ni REYL, ni ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires n'assument aucune responsabilité relative au présent contenu, et ne donnent aucune garantie que les données mentionnées soient exactes, exhaustives ou dignes de confiance. Ainsi, REYL n'assume aucune responsabilité eu égard à toute perte résultant de l'utilisation du présent contenu. Les informations, avis et évaluations contenus dans le présent document s'appliqueront au moment de sa publication, et pourront être révoqués ou modifiés sans préavis. Le présent contenu est uniquement destiné aux destinataires qui comprennent les risques encourus et sont capables de les assumer. Avant d'effectuer toute transaction, les destinataires doivent déterminer si l'instrument financier mentionné dans le contenu correspond à leur situation particulière et doivent s'assurer d'évaluer de manière indépendante (avec leurs conseillers professionnels) les risques spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, fiscales et comptables et les conditions d'éligibilité de tout achat, toute détention ou vente des instruments financiers mentionnés dans le contenu. REYL, ses administrateurs, représentants, employés, agents ou actionnaires peuvent avoir des intérêts dans des instruments financiers décrits dans les présentes et/ou être liés par des engagements de souscription auxdits instruments. REYL ne donne aucune garantie concernant l'adéquation des informations, des avis ou des instruments financiers mentionnés. Les données historiques relatives à la performance des instruments financiers ou des actifs sous-jacents ne sont pas une indication de la performance future. Le présent contenu a été compilé par un service de REYL qui ne constitue pas une unité organisationnelle responsable de la recherche financière. REYL est soumise à des obligations réglementaires distinctes, et certains services et/ou instruments financiers peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions ou à tous les types de destinataires. Les destinataires devront dès lors se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le présent document ne vise pas à offrir des services, et/ou des instruments financiers dans des pays ou juridictions dans lesquels ladite offre serait illégale en vertu des lois et réglementations locales applicables.

reyl.com